



Y a t-il un vice de procédure

Par **Marko72**, le **10/04/2009** à **07:36**

Bonjour,

voilà je suis passer au tribunal pour la garde de ma fille, j'ai été convoqué trois fois les deux première fois la parti adverse avias demandé le renvoi. A la troisième convocation, mon avocat ma dit de ne pas me deplacer car il allais demander le renvoi car la parti adverse ne lui avais pas fourni les pièce mise en annexe du dossier. Le jour du jugement, la juge a rejeté la demande de renvoi faite par mon avocat est a jugé l'affaire. Donc, je voulais savoir si il y a vice de procédure, si je peux faire annuler les pièces de la parti adverse pour défaut de les avoir transmise et faire annuler la décision et qu'elle est la procédure a faire?

D'avance merci